



SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DE LA FORMATION CONTINUE,
DES STAGES ET DES BOURSES

Abidjan, le

06 DEC 2024

N° 117/MAEIAIE/SG/DFCSB/SDSB/DFL/24

COMMUNIQUE

Le Ministère informe les étudiants ivoiriens désireux de poursuivre leurs études supérieures dans les Universités mauriciennes pour la Licence, le Master et le Doctorat que le Gouvernement de l'Île Maurice offre des bourses d'études aux Etats membres de l'Union Africaine, au titre de l'année académique 2025-2026.

Les conditions d'inscription sont :

- Être ivoirien âgé de plus de 18 ans pour la Licence, de moins de 35 ans pour le Master et de moins de 40 ans pour le Doctorat ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'anglais.

Les pièces à fournir sont :

- Un extrait de naissance ;
- Une copie du passeport, si disponible ;
- Des photocopies de diplômes ;
- Des copies des relevés de notes des certificats d'études ;
- Un Plan de recherche, Déclaration justificative d'un superviseur nommé (pour les candidats à la maîtrise/au doctorat) ;
- Une approbation par l'agence de nomination ;
- Un certificat médical rempli et signé par un médecin agréé ;
- Une copie de la lettre d'offre conditionnelle d'un établissement public d'enseignement supérieur en l'Île Maurice ou une copie de l'accusé de réception de l'établissement d'enseignement supérieur.

Les formulaires d'inscription sont disponibles sur les sites suivants :

<http://ministry-education.govmu.org> ou <http://highereducationmauritius.com>

La soumission des candidatures se fait en ligne au plus tard le **15 avril 2025**, sur les sites susmentionnés.

Une copie du dossier de candidature devra être déposée à la Direction de la Formation Continue, des Stages et des Bourses du Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaines et des Ivoiriens de l'Étrérier.



Le Secrétaire Général Adjoint

Kapiélétién SORO
Ambassadeur

